

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ À ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ON S'ABONNE À ROANNE,
Chez M. FERTAY, imprimeur, rue du Collège, 9,
et rue Bourgneuf.

dernière levée de la boîte au bureau,
4 h. 50 matin. Beignon, Charléu, Tarare, Thyz, Moulhon, St-Etienne, Lyon.

L'Abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

ANNONCES, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

CHEZ M. SAUZON, imprimeur, rue Impériale, 70 A PARIS.

4 h. 25 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne, St-Martin-d'E., St-Germain-L., St-Martin-d'E., St-Etienne, Clermont, 8 h. 50 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants : Le Memorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Echo roannais, le Journal de Roanne.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

CHEZ M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3. MM. LAFITTE, BULLIER & Co, place de la Bourse, 8.

4 h. 50 matin. Beignon, Charléu, Tarare, Thyz, Moulhon, St-Etienne, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'ÉTÉ)

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				de Amplepuis à Roanne						
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	
Roanne	8 37	12 49	5 29	Paris	8	4 35	9 50	Roanne	5 53	8 10	12 40	4 38	Lyon	7 55	12 15	3 25	Roanne	6	1	5 10	Amplepuis	7 20	3 45	6 45		
St-Germain-L.	8 57	1 9	5 49	Moulins	1 2	5 40	2 18	8 58	Coteau	8 19	12 47	4 47	Givors	8 32	1 7	4	Coteau	6 7	1 9	5 20	Saint-Victor	7 31	3 55	6 57		
Lapacaudière	9 44	1 26	6 6	St-Germ.-de-F.	2 13	6 50	3 59	10 40	St-Cyr-de-F.	8 37	1 2	5 2	Rive-de-Gier	9	1 43	4 29	L'Hôpital	6 19	1 28	5 31	Beguy	7 43	4 16	7 28		
St-Martin-d'E.	9 31	1 43	6 23	St-Martin-d'E.	3 35	8 41	4 54	11 40	Vendanges	8 52	1 15	5 45	St-Chamond	9 20	2 13	4 56	Régny	6 30	1 49	5 53	L'Hôpital	8 54	4 16	7 13		
St-Germ.-de-F.	10 29	2 40	7 20	Lapacaudière	3 50	8 56	5 9	11 55	Saint-Jodard	9 2	1 27	5 27	Saint-Etienne	9 55	9 41	2 24	Saint-Victor	6 42	2 13	6 13	Coteau	8 8	4 31	7 44		
Moulins	12 12	4 11		St-Germain-L.	4 7	9 13	5 26	12 12	Balbigny	6 53	9 22	1 50	St-Just-sur-L.	6 57	10 25	3 6	Amplepuis	6 52	2 25	6 25	Roanne	8 14	4 40	7 50		
Paris	10 20			Roanne	4 38	9 52	5 53	12 40	Feurs	7 8	9 37	2 5	Feurs	6 57	11 14	3 56	6 49									
									St-Just-sur-L.	7 58	10 35	2 56	St-Etienne	7 15	11 31	4 13	7 4									
									Saint-Jodard	8 18	11 7	3 22	St-Chamond	7 38	11 52	4 34	8 5									
									Rive-de-Gier	9 3	11 51	4 2	St-Chamond	7 51	12 4	4 46	8 5									
									Givors	9 26	12 47	4 22	St-Cyr-de-F.	8 4	12 17	4 59	8 5									
									Lyon	10 45	1 45	5 30	Coteau	8 80	12 33	5 16	9 32									

Roanne, le 7 Juin 1868.

MAIRIE DE ROANNE.

ARRÊTÉ

Le Maire de la ville de Roanne, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article 41 de la loi du 18 juillet 1837, qui nous prescrit de publier de nouveau les lois et règlements, et de rappeler les Citoyens à leur observation;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Loire, du 10 mai 1852, portant règlement de police sur les chiens errants, et les diverses lettres par lesquelles il est fait rappel des dispositions de cet arrêté;

Considérant que la divagation des chiens a déjà donné lieu à plusieurs dommages ou accidents regrettables, et que, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique, il importe de la réprimer;

ARRÊTÉ :

Article premier.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ne les sortir, dans les rues et les promenades de la ville, que muselés et tenus en laisse.

Article 2^e.

Les contrevenants connus seront poursuivis en vertu des articles 3 et 4, titre II de la loi du 16-24 août 1790, et de l'article 46, titre 1^{er} de la loi du 19-22 juillet 1791, et passibles de condamnations portées à l'article 471 du code pénal.

Article 3^e.

Les chiens qui, sans maîtres connus, seront pris en état de divagation, seront mis en fourrière, et assujétis aux mesures de police prescrites par le règlement de notre prédécesseur, du 15 juillet 1839, approuvé par M. le Préfet de la Loire, le 17 du même mois.

Roanne, le 4 juin 1868.

Le Maire, BOULLIER.

M. le Préfet de la Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les Maires du département :

Messieurs, le gouvernement veut seconder tous les efforts tentés pour l'amélioration des vers à soie; il a décidé qu'en 1868,

comme en 1867, des primes seraient accordées aux petites éducations de vers à soie pour graines.

Le département de la Loire est compris pour une somme de 600 fr. dans la répartition de l'allocation.

Les conditions imposées aux concurrents sont celles portées l'an dernier à leur connaissance par la voie du Recueil des actes administratifs (Bulletin n° 15, page 12).

Je remarque, cependant, que dans les instructions ministérielles que je viens de recevoir, M. le ministre ne fait plus mention du certificat de production que devait délivrer le sous-préfet.

Veillez, Messieurs, porter chacun, sans aucun retard, à la connaissance de vos administrés, la décision du gouvernement et inviter les éducateurs à participer au concours. Vous communiquerez, à quiconque désirera le consulter, le Bulletin précité du Recueil des actes administratifs.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de la Loire,

G. CASTANG.

Fluve de la Loire.

RÉPARATION DE LA DIGUE DE PINAY

ENQUÊTE

Le Préfet de la Loire,

Vu l'avant-projet présenté par MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées pour la réparation de la Digue de Pinay;

Vu la lettre ministérielle en date du 9 mai 1868;

Vu l'ordonnance du 18 février 1834;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. L'avant-projet ci-dessus visé sera déposé pendant un mois, à partir du 10 juin courant, aux Sous-Préfectures de Montbrison et de Roanne, pour y être soumis à une enquête. — A l'ouverture de l'enquête, MM. les Sous-Préfets ouvriront des registres destinés à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise.

Art. 2. A l'expiration du délai ci-dessus indiqué une Commission chargée d'examiner les déclarations consignées aux registres se réunira à la Sous-Préfecture de Roanne. Elle se composera de :

MM. Boullier, maire de Roanne, Président.

Chaveronnière, président du Tribunal de commerce de Roanne.

Le comtesse en sourit.

— Voilà donc ce grand mystère, dit-elle.

— Oui ! fit Jean.

— Eh ! bien, rassurez-vous. Jamais personne n'aura le droit de prendre ombre de cette présence.

— Vous vous sacrifiez.

— Pas du tout.

— Vous l'avez déjà fait. Vous êtes si généreuse que vous vous exagerez vos devoirs.

— Qui vous l'a dit ?

— Lui-même ! fit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

— Lui-même ! dit-il. Mais il m'a raconté votre mariage et votre dévouement ?

— Ah ! fit la comtesse en riant ; je comprends tout. Vous vous êtes imaginé que j'aimais Albert ; que, venue à cette heure, je donnerais ma main à mon cousin pour le récompenser de son amour ?

— C'est assez naturel !

— Heureusement, c'est impossible.

— Je ne vois pas cela.

Gontier, maire du Coteau.

Premier, membre de la Chambre de commerce de Roanne.

Rabourdin, propriétaire de la papeterie de Villerest.

D'Assier, membre du Conseil général, maire de Feurs.

Berthaud, propriétaire, maire de Pouilly-les-Feurs.

Lacour, négociant, maire d'Andrézieux.

Meaude de Sugny, propriétaire, maire de Nervieux.

Art. 3. La Commission entendra les ingénieurs des ponts et chaussées et, après avoir consulté les personnes qu'elle aura jugé utile de convoquer, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité des travaux que sur les diverses questions proposées par l'Administration. Elle dressera de ses opérations un procès-verbal qui nous sera envoyé dans le délai d'un mois avec les autres pièces de l'affaire.

Art. 4. Le présent arrêté sera affiché partout où besoin sera et transmis à MM. les Sous-Préfets de Montbrison et de Roanne chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

Saint-Etienne, le 26 mai 1868.

Le Préfet de la Loire,

G. CASTANG.

Le ministre de la marine publie l'avis suivant relatif au concours pour l'admission à l'école navale en 1868.

Les compositions se feront dans les centres d'examen les 2 et 3 juillet.

Les examens oraux auront lieu aux époques suivantes dans les villes ci-après :

Paris, 4 juillet; Dunkerque, 18 juillet; Dieppe, 21 juillet; Cherbourg, 24 juillet; Rennes, 30 juillet; Brest, 2 août; Lorient, 10 août; Nantes, 16 août; Rochefort, 19 août; Angoulême, 22 août; Toulouse, 24 août; Montpellier, 28 août; Toulon, 31 août; Lyon, 8 septembre; Nancy, 13 septembre.

Par arrêté en date du 23 avril 1868, M. le ministre a décidé, en exécution du statut du 19 août 1857, sur l'agrégation des facultés, qu'il sera ouvert :

Pensez-vous que je puisse mentir ?

— Non.

— Eh bien ! devant la Madone, je jure que, pour des motifs secrets, ce que vous craignez ne saurait arriver un jour. Êtes-vous satisfait ?

— A une condition ! C'est que, par la Madone aussi, vous allez faire encore ce serment que vous ne prenez pas cette résolution, poussée par la reconnaissance.

— Je le jure ! et maintenant ?

— Oh ! maintenant, s'écria Jean, je ne souhaite plus rien ; je ne demande plus rien. Jamais je n'aurais rêvé tant de joie !

Et il se jeta aux pieds de la jeune femme.

— Que faites-vous donc ? dit-elle. Relevez-vous, Jean ! On tombe aux genoux d'une maîtresse ; mais on embrasse une sœur !

Et ils échangèrent un baiser.

— Cependant Jean réfléchit encore.

— Elle ne peut se marier, pensait-il ; une femme commise elle ne l'aurait pas affirmé devant la Vierge, si ce n'était pas la vérité. Qui peut l'empêcher ?

— Est-il donc impossible de demander-t-il de connaître cet obstacle qui vous défend le mariage ?

— Impossible ? Non, dit la comtesse. Mais je veux qu'une intimité plus grande nous unisse, que l'habitude nous ait réellement faits frère et sœur avant de vous révéler mon secret. L'obstacle n'en est pas moins insurmontable. Supposez, par exemple, que ce soit un vœu solennel fait dans une circonstance grave, un vœu que je ne transgresserais pas pour tout au monde.

— Si c'est cela, pensa Jean, elle ne rompra jamais ce vœu ; car les Italiennes ont une foi fervente.

— Alors vous restez ?

— Oui, dit Jean.

— Nous partirons demain pour Milan ; je louerai une villa aux environs ; nous...

— Un instant, dit le jeune homme. J'accepte tout cela en principe.

— Encore un mais qui va venir s'écria la comtesse en frappant la terre du pied avec une mutinerie adorable impatience. Vos mais me désolent.

1^o A Paris, le 3 novembre 1868, un concours pour 6 places d'agregés stagiaires (section de médecine). Un des agregés nouvellement nommés devra entrer immédiatement en fonctions; pour terminer son exercice le 1^{er} novembre 1871.

2^o A Montpellier, le 23 novembre 1868, un concours pour deux places d'agregés stagiaires (section de médecine).

3^o A Strasbourg, le 28 novembre 1868, un concours pour deux places d'agregés stagiaires (section de médecine).

Exc. le maréchal ministre de la guerre vient, par la circulaire suivante, de prescrire des mesures propres à réprimer l'emploi abusif des armes portées par les militaires en dehors du service.

Le règlement du 2 octobre 1853 sur le service intérieur limitait à six mois le temps pour lequel le port de l'arme pouvait être prononcé.

Pour qu'aucune restriction limitant les moyens d'action à la disposition des chefs de corps ne puisse atténuer leur responsabilité, je les autorise à interdire individuellement le port de l'arme à tous les hommes d'une mauvaise conduite habituelle ou sujets à s'enivrer.

J'ai remarqué que c'est souvent après l'appel du soir que des militaires se trouvent engagés dans des rixes; Je conclus que, contrairement aux dispositions du règlement en accordé des permissions à des hommes dont la conduite n'est pas habituellement régulière, il n'en devrait pas être ainsi dans les corps où les chefs sont soucieux de la discipline.

Les dispositions préventives que je viens d'indiquer et une sévère répression, suivie presque toujours de l'envoi devant

— Pourtant vous allez m'approuver. J'ai dépensé des millions dans ma vie; je le regrette amèrement à cette heure; si j'étais riche, mon bonheur commencerait tout de suite. Mais un sentiment de fierté que vous comprendrez m'empêche de refaire ma fortune.

— Oh ! fit la comtesse. Ceci est bien d'un Français. Vous avez, vous savez, des raffinements de délicatesse qui vous font honneur, malheureusement, je ne saurais combattre votre résolution. Serez-vous long à rétablir vos affaires ?

— Deux mois de guerre suffiraient.

— Vous ne me refuserez pas de vous aider ?

— Comment ?

— En opérant sur une plus large échelle, vous réaliserez de plus grands bénéfices. Je vous prêterai cent mille francs.

— C'est inutile, dit Jean. J'ai pour principe de n'engager jamais plus de vingt mille francs dans une affaire.

— Ceci est une mauvaise affaire, dit-elle. Vous êtes trop rigoureux sur le point d'honneur. Mais, je sens bien que je lutterais en vain contre votre volonté. Donnez-moi votre bras et rentrons.

— Peut-être ferions-nous mieux de rentrer l'un sans l'autre, dit Jean.

— Pourquoi ?

— Si votre frère, votre cousin, un soldat, nous voyait ensemble ?

— Il n'en tirerait aucune conclusion. J'ai derrière moi cinq années d'honneur qui répondent de ma vertu. Et puis, en Italie, encore une fois, on n'incrimine pas les actes les plus simples ; on laisse aux femmes une liberté incon nue en France. Venez !

— Et ils rentrèrent ; Luigi dormait profondément.

Elle remonta dans sa chambre ; Jean s'

le conseil de guerre du militaire qui s'est servi de son arme en dehors du cas de légitime défense...

Le Gouvernement vient de présenter au Corps législatif un projet de loi qui ajoute cinq nouvelles lignes de chemin de fer aux douze déjà proposées.

Lorsqu'on examine sur la carte la direction des lignes de chemins de fer qui mettent Lyon en communication avec les différentes parties de l'Empire...

Ces routes, surtout la première, ont, au départ de Lyon, conservé un trafic considérable. Elle est actuellement encore la seule voie qui conduise vers la contrée si industrielle de Tarare et de ses environs.

En même temps qu'il satisfait à cet intérêt considérable, le chemin qui est proposé établit, avec Montbrison et les au-delà dans la direction de Bordeaux...

Le chemin de Lyon à Montbrison pourra donc être établi dans les conditions de bonne exploitation qu'il est si désirable de trouver, surtout aux abords d'une ville considérable.

Considéré dans son ensemble, le chemin se divise donc en deux parties, toutes deux d'une réelle quoique inégale importance, et qui présentent en même temps, au point de vue de la dépense, des différences considérables.

Toutes les autorités consultées, toutes les enquêtes ont été favorables, ainsi que les Chambres de commerce de Lyon, de Saint-Etienne, de Tarare, et les conseils municipaux des communes traversées.

Le caractère d'utilité publique qu'elle présente ne pouvait faire aucun doute. En dehors de l'intérêt général, elle a pour la ville de Lyon et ses environs un caractère d'intérêt plus particulier, surtout si elle doit pénétrer au cœur de la ville au moyen d'une gare spéciale.

doigts, ce sera toujours une ineffable volupté. Jusqu'au jour, Jean tisonna.

A l'aube une fusillade très-violente retentit. Aux armes ! cria le capitaine Albert.

Tiens ! pensa Jean, on va en découdre ; ça m'amusera.

La fusillade redoublait. XI.

Le combat. — Camarades, on sait mourir ! La neutralité et un massacre. — On Jacques merite l'admiration d'une compagnie. — Combat d'un homme et d'un chacal. — Monsieur, je vous tiendrai !

La compagnie avait sauté sur ses armes et courait vers le Po.

Jean et Luidig la suivirent. Il va sans dire que Jacques, le nez au vent, la queue en trompette, les oreilles couchées, le poil hérissé, tenait la tête de colonne.

En pareille circonstance, il jouait toujours le rôle d'éclairéur.

On arriva sur la grève. Le soleil s'était levé, chassant la brume ; il éclairait une scène dramatique.

Une douzaine de jeunes Vénitiens, armés de fusils de chasse, se trouvaient sur la rive autrichienne ; ils se tenaient embusqués derrière des peupliers et soutenaient un feu très-vif contre un poste de Croates.

Ces derniers, au nombre de huit ou dix, restaient à distance ; ils attendaient des renforts qui ne pouvaient tarder. Les émigrants acculés au fleuve devaient être pris ou noyés.

A l'eau ! passez à la nage ! cria Jean arrivé des premiers.

Impossible, lui cria-t-on de l'autre bord ; nous avons des blessés qu'il faudrait abandonner et nul de nous ne sait nager.

La compagnie italienne parut. Les Vénitiens poussèrent un hurrah ! Personne n'y répondit dans les rangs ; les soldats baisaient la tête.

Jean s'étonna. Pauvres enfants ! s'écria le capitaine Albert, ils sont perdus !

Secourez-les, dit Jean.

ciales qui pourraient être nécessaires, mieux appropriées aux convenances et aux intérêts du pays.

Quant au chemin de fer de Cergy-la-Tour à Gilly-sur-Loire, il forme un nouveau tronçon de la grande ligne qui tôt ou tard ne peut manquer d'être ouverte de Roanne à Paris.

Un accident imprévu a frappé, dimanche dernier, un honorable fabricant de notre ville, M. Rigothier, de la maison Darmet, Rigothier et Co.

Ce qui démontre le danger qu'il y a à vouloir descendre lorsque le cheval est emporté, c'est que Mademoiselle Rigothier, qui était restée dans la voiture, n'a eu que de légères contusions.

Les personnes témoins de cet accident s'empresèrent de leur porter secours et les relevèrent dans un état piteux. Les blessures du père étaient si graves qu'elles ont nécessité l'amputation d'une jambe.

Jeudi dernier, M. Devillaine est mort dans sa 73^{ème} année. C'était un de nos concitoyens les plus estimés et qui a rempli tous les emplois honorifiques de notre cité.

Tous ses concitoyens ont tenu à honneur de l'accompagner à sa dernière demeure.

M. Chaverondier, président du Tribunal de commerce, a prononcé sur sa tombe les paroles suivantes, qui sont un éloge bien mérité de cet homme de bien, regretté de tous ceux qui l'ont connu :

« MESSIEURS, « Organe des membres qui composent le Tribunal de commerce de Roanne, je viens mêler leurs vifs regrets à ceux de la famille et des nombreux amis de M. Devillaine, de cet homme de bien dont nous déplorons tous la perte irréparable.

« Je n'entreprendrai pas de vous retracer ses qualités comme homme privé et comme administrateur ; vous l'avez tous connu, et tous vous l'avez apprécié comme il méritait de l'être. Je vous seulement vous parler de lui comme magistrat consulaire.

« Cela me sera facile, car, pendant plusieurs années, j'ai eu l'honneur d'être son collègue.

« Ce temps est déjà bien loin de nous ; mais ce souvenir, loin de s'effacer, est d'autant plus présent à mon esprit qu'il est plus cher à mon cœur.

« Négociant intègre, actif, intelligent, la place de M. Devillaine était naturellement marquée à la tête du Tribunal de commerce. Aussi, peu d'années après sa création, ses concitoyens l'y appelèrent-ils en le nommant Président par acclamation.

« Ils savaient bien qu'ils ne pouvaient confier ce mandat à un plus digne.

« Impossible. Il nous est interdit de prêter notre aide aux émigrants, tant qu'ils sont sur le territoire ennemi, en plein jour surtout.

« Mais vous ne comprenez donc pas que la protection qu'on leur accorderait serait considérée comme un acte d'hostilité par les Autrichiens. Et Dieu sait si, dans les circonstances où nous sommes, ils profiteraient de la plus petite agression pour faire avorter les efforts de notre diplomatie.

« C'est vrai ! dit Jean. Mais j'aperçois une barque ; je vais me mettre à la nage et je la leur conduirai.

« En effet, une nacelle suivait le courant à la dérive. Nous expliquerons plus tard comment elle se trouvait abandonnée au courant.

« Arrêtez ! dit Albert. Ma consigne porte que non-seulement je ne puis venir, ni moi, ni mes soldats, au secours des fugitifs, mais elle m'empêche d'empêcher qu'ils ne soient de leur porter assistance. On verrait et l'on prétendrait que vous êtes un soldat déguisé en civil.

« Mais sacrébleu ! gronda Jean, on va les égorger, ces jeunes gens !

« On apercevait une troupe de renfort qui accourait au pas de course.

« Les soldats demandaient à leur chef de ne pas laisser massacrer leurs frères ; mais, lui, sachant quel immense retentissement aurait la plus légère violation de territoire, refusait énergiquement de se rendre à leurs prières.

« Vingt fois ces scènes désolantes se renouvelèrent tant que la guerre ne fut pas commencée.

« Les jeunes gens héroïques comprenaient la situation et se résignaient.

« Camarades ! cria l'un d'eux à la compagnie en se levant, vous allez voir comment les Vénitiens savent mourir.

« Et ses paroles furent accueillies par un long cri d'enthousiasme de la part de ses compagnons d'infortune.

« C... S... D..., gronda le capitaine Albert, sacrant et s'arrachant la moustache avec rage, je

« En effet, je l'ai vu à l'œuvre, et je ne saurais trop vous dire avec quel zèle, avec quel dévouement, avec quelle profonde entente de ses devoirs, avec quelle intelligence et quelle forme impartiale il remplissait ces fonctions toujours délicates, souvent difficiles et parfois bien pénibles.

« C'est donc pour acquitter une dette de gratitude et de reconnaissance que les membres du Tribunal de commerce viennent, par ma voix, rendre cet hommage à sa mémoire et lui dire un dernier et suprême adieu.

« Jeudi dernier, le quartier de la rue Impériale était en émoi par l'apparition d'un chien atteint d'hydrophobie. Il venait du Coteau et parcouru la rue Impériale, se jetant sur tous les animaux qu'il rencontrait. On dit qu'il en a mordu un grand nombre.

« La température tropicale que nous subissons depuis quelques jours s'est terminée par des orages qui ont causé des dégâts dans quelques localités. Contournes, Vougy, Pouilly-sous-Charlieu ont été visités par la grêle ; nous ne connaissons pas encore les pertes que ces communes ont éprouvées.

« Le conseil de préfecture de la Loire, dans sa séance du 29 mai, a prononcé la validité de l'élection de M. Antony Coste comme membre du Conseil général pour le canton de Noirétable en remplacement de M. Gabriel Coste, son père, décédé le 20 février dernier.

« Le lendemain de la Pentecôte, les voyageurs obligés de prendre la diligence de Tarare à Amplepuis à cause des travaux du chemin de fer de Roanne à Lyon, qui ne sont pas encore terminés sur ce point, pouvaient remarquer une foule nombreuse de pèlerins, qui gravissaient les pentes du mont Sauvage.

« M. le ministre de la guerre, par une circulaire du 23 mai, décide qu'en 1868 la revue d'appel des hommes de la réserve aurait lieu comme les années précédentes, au chef-lieu de chaque canton, le jour où le conseil de révision opérera pour la classe de 1867 et à l'heure qui aura été préalablement arrêtée.

« Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866 ne seront pas convoqués pour la revue d'appel, en raison du peu de temps qui s'est écoulé depuis leur séjour dans les dépôts d'instruction.

« M. le ministre de la guerre, par une circulaire du 23 mai, décide qu'en 1868 la revue d'appel des hommes de la réserve aurait lieu comme les années précédentes, au chef-lieu de chaque canton, le jour où le conseil de révision opérera pour la classe de 1867 et à l'heure qui aura été préalablement arrêtée.

« Monsieur le Rédacteur, « Permettez-moi de relever une erreur, sans doute involontaire, que vous avez commise dans l'Echo Roannais du dimanche 31 mai dernier.

« Je lis en effet, dans votre journal, les lignes suivantes : « Compte-courant. — Nantissement. — Ses effets. — Imputation. — Besse, Bousand et Rollet. — C. — les syndics de la faillite Masson. »

« La Cour Impériale de Lyon a rendu l'arrêt donnerais pourtant ma vie pour les sauver.

« Attendez, s'écria Jean illuminé par une idée subite ; il ne leur faut qu'une barque, ils l'auront. Jacques ! s'écria-t-il.

« Le chacal accourut. — Vois-tu la nacelle là-bas ? fit Jean. Conduis-la à l'autre rive.

« Et il indiqua le groupe de Vénitiens à son intelligent compagnon. Jacques se jeta à l'eau.

« Si la barque a une chaîne, une corde quelconque traînant dehors, mon chacal la saisira dans sa gueule, fit Jean.

« Dites-vous vrai ? demanda le capitaine. — Vous allez voir.

« Jacques, en effet, fit le tour de la nacelle, cherchant par où avoir prise ; il aperçut une liasse de chauvre servant d'amarré, la prit dans sa gueule et revint vers Jean.

« Mais celui-ci, du geste, lui indiqua l'autre rive en lui criant : — Là-bas ! là-bas !

« Et Jacques comprit cette fois. — Allons, vous autres ! cria le capitaine. Courez à cette barque qu'on vous amène.

« Les jeunes gens, emportant leurs blessés, longèrent le bord du fleuve tout en entretenant le feu. Jacques, lui, faisait des efforts prodigieux. Il parvint à aborder.

« Il était temps. Les Vénitiens sautèrent dans l'embarcation après y avoir placé les blessés, et, saisissant les rames, ils se hâtèrent de franchir le Po ; six d'entre eux continuaient à tirer pour riposter aux Croates.

« Une centaine de Tyroliens parurent sur la grève comme le canot était encore au milieu de l'eau ; mais la compagnie italienne faisait face aux fugitifs ; impossible de leur envoyer une décharge, sans risquer de blesser les soldats.

« Les ordres aux sujets de la neutralité étaient aussi sévères du côté des Autrichiens que du côté des Italiens ; les Tyroliens s'abstinrent de faire feu, dans la crainte même d'une imprudence ; les chefs, voyant tout espoir de rattraper les émi-

« suivant, cassant un jugement du tribunal de commerce de Roanne. « Puis vous donnez le dispositif de l'arrêt.

« Dans sa séance du 23 mai, le Corps législatif a adopté un projet de loi ayant pour objet d'ériger en commune distincte, sous le nom de Saint-Clément-de-Vers, des sections distraites des communes de Saint-Igny-de-Vers (Rhône) et de Saint-Germain-la-Montagne (Loire). Nous lisons à ce sujet dans le Salut Public :

« Saint-Clément-de-Vers est une petite agglomération perchée sur le faite d'une montagne, à la limite du Charollais et du Lyonnais, dans une situation sauvage et pittoresque. Sa population s'adonne en grande partie à l'industrie du gortli, mot patois qui signifie négociant en vieux souliers (du vieux mot grole ou gorte, savate).

« Chaque année, à l'automne, ces Auvergnats des montagnes lyonnaises émigrent avec leurs mulets, du côté des départements de l'Ouest jusqu'en Vendée et en Bretagne. Ils achètent les vieux souliers ou plutôt les échangeant contre des poteries grossières à l'usage des campagnards. Les savates collectionnées par eux sont triées pour divers usages. Les tout à fait mauvaises servent à faire du noir animal ; aux moins avariées on prend les secondes semelles dont les fabricants de chaussures confectionnées tirent bon parti ; les dessus ou empeignes servent à la confection de galoches à semelles de bois et sont expédiées à cette fin dans les villes de l'Est où la galocherie se fabrique en grand. Le gortli rentre au printemps à sa montagne et se livre aux travaux agricoles. Il fait aussi de la grosse boisellerie, des saux, des bennes, des barattes, etc., ainsi que des échelles. Le bois dont sont confectionnés ces objets s'appelait jadis, sur les foires voisines, bois de lune, ce qui voulait dire : bois coupé au clair de la lune dans la forêt d'autrui.

« A peu de distance de cette localité existe un pèlerinage célèbre, où l'on va se guérir de la fièvre. C'est l'ancien ermitage de Saint-Rigand, point culminant (1,012 mètres d'altitude) de la chaîne des montagnes du Beaujolais.

« Nous avons sous les yeux, dit le Salut Public, une lettre d'Italie qui donne des détails intéressants sur une fraude très blâmable dont étaient l'objet les cartons de graines de vers à soie envoyés du Japon et livrés au commerce. On vient, en effet, de saisir à Milan 20,000 de ces cartons munis de tous les signes d'authenticité, des timbres et marques des provinces japonaises, du grand chiffre noir de convention à la main, en un mot de tous les signes, excepté du timbre consulaire. Or, ces boîtes étaient vides. On allait les emplier de graines locales. Cette fraude explique comment on se plaignait tant depuis quelque temps de la semence du Japon, qui se détériorait, disait-on.

« Ce fait démontre l'avantage qu'il y aurait à élever des vers à soie pour la graine dans le département de la Loire, et surtout sur les hauteurs

grants perdus, éloignèrent leur troupe. Toutefois, un officier supérieur, qui venait d'arriver à cheval, resta et héla le capitaine Albert.

« Monsieur, lui cria-t-il, un de vos soldats a conduit cette nacelle à ces fugitifs.

« Non, monsieur, s'écria le capitaine. — On l'a vu.

« On s'est trompé. — La barque n'est pas venue toute seule, je suppose ?

« Non ! dit Jean. On va vous la renvoyer par celui qui l'a menée là-bas.

« Et comme le canot avait accosté, tout le monde en sortit. Alors Jean fit ce qu'il avait promis ; il renvoya Jacques sur l'autre bord.

« Vous voyez, monsieur, dit Albert en riant, que nul de nous n'a enfreint le droit des gens ; c'est cet animal qui a sauvé les émigrants ; il n'est pas soumis aux lois internationales.

« L'officier autrichien ne répondit rien ; il attendit que Jacques fût près de lui.

« Il veut le considérer de près pour s'assurer que ce n'est pas un homme déguisé en chacal ! s'écria Jean en riant. Ma foi, à son aise !

« Et pendant que l'on allait chercher les brancards pour les blessés, chacun regardait ce qui allait se passer.

« Jacques arriva à bon port. — C'est un chacal, monsieur, cria Jean, regardez-le bien, vous ne verrez pas son pareil.

« Jacques se secouait à tout rompre pour sécher sa fourrure ; l'officier tira un pistolet de ses fontes et le coula en joue.

« Mais Jean avait sifflé sur un ton sursis, et le chacal, mis en garde par ce signal, s'était rasé à la façon des panthères ; si bien que l'officier le manqua.

« Alors, d'un bond prodigieux, Jacques sauta à la gorge de son adversaire, qui tomba de cheval ; le brave animal l'aurait étranglé, si Jean n'avait vu des soldats accourir.

« Louis Noir. (La suite au prochain numéro).

de l'arrondissement de Roanne, où cette industrie réussit parfaitement, comme le démontrent ceux qui s'en sont occupés. Ce serait sans doute un grand service à rendre aux départements séricicoles.

La récolte des vers à soie est, à peu de chose près, terminée dans le département du Gard. Il n'y a que les graines du Japon d'importation directe qui aient donné des produits. La moitié de la feuille des mûriers est restée sur les arbres dans bon nombre de communes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 30 mai au 6 juin 1868.

Mariages (2).

Naton Victor, tisseur, 36 ans, et Chancelon Claudine, lingère, 34 ans. Vacheron Pierre, tisseur, 21 ans, et Déclat Clarisse, tis-seuse, 18 ans.

Naissances (15).

Fillon Marie, fille de Charles Fillon, et de Pernet Julie. — Gonin Jean-Marie, fils de Jean Gonin, et de Veillas Marguerite. — Fontenille Pierre, fils de Nicolas Fontenille, et de Dessertine Benoite. — Gerbet Claude, fils de Pierre Gerbet, et de Chameau Anne. — Balouzet Christine, fille de Antoine Balouzet, et de Brette Anne. — Dabire Julie, fille de Claude Dabire, et de Ovide Benoite. — Dumas Claudine, fille de Claude Dumas, et de Valomont Claudine. — Penin Marie, fille de Pierre Penin, et de Colombat Jeanne. — Baudure Claudine, fille de Antoine Baudure, et de Barret Marie. — Chavanon Françoise, fille de Julien Chavanon, et de Anglard Jeanne. — Larousseau Léonard, fils de Charles Larousseau, et de Carlin Marie. — Guillot Thérèse, fille de Gaspard Guillot, et de Mélanie Anne. — Balandra François, fils de Jean Balandra, et de Goyon Antoinette. — Perret Jean-Baptiste, fils de Jean-Marie Perret, et de Boyet Françoise. — Berthier Jacques, fils de Jean Berthier, et de Lareure Claudine.

Décès (7).

Thinet Marie, 13 mois. — Montet Antoinette, couturière, 16 ans. — Saint Joannis Antoine, coutelier, 56 ans. — Devillaine Joseph, rentier, ancien maire de la ville de Roanne, 73 ans. — Charles Claude, 4 ans. — 2 Enfants morts-nés.

Un horrible attentat vient de jeter la consternation dans la commune de Conzieu et dans la ville et l'arrondissement de Belley. Mme Humbert Ferrand, née Rolland de Ravel, âgée de 60 ans, a été assassinée dans sa maison de Conzieu par un célerat nommé Blanc-Gonnet.

On dit que cet homme, recueilli et élevé par la charité de M. et de Mme Ferrand, avait mal répondu aux soins donnés à son éducation et à son instruction, puis avait dû entrer au service militaire et était revenu depuis quelque temps.

Etant sans enfant, Mme Ferrand avait recueilli à Lyon un enfant abandonné; mais ses bienfaits avaient échoué, nous dit-on, devant les instincts les plus pervers: bonté maternelle, soins d'éducation, rien n'avait pu changer cette mauvaise nature. Enrôlé à 19 ans, puis revenant de l'armée chargé de condamnations, Blanc-Gonnet imposait sans cesse à ses anciens bienfaiteurs, pour satisfaire les dépenses de son oisiveté, des exigences auxquelles ceux-ci ne pouvaient et ne devaient plus satisfaire.

Il savait que Mme Ferrand possédait des bijoux précieux, de l'argenterie. Pour s'en emparer, il a conçu la pensée horrible d'égorger et de voler sa bienfaitrice. Profitant de la connaissance des lieux, il a pu pénétrer dans cette hospitalière maison sans que les chiens aient aboyé, sans que les domestiques aient été réveillés. Après le crime commis, il a fouillé un secrétaire pour voler les bijoux, l'argenterie, l'argent monnayé. La main qui l'avait comblé de bienfaits a été trouvée lacérée par les efforts que l'assassin avait faits pour enlever la bague qu'elle portait.

L'assassin a été arrêté à Genève, au moment où il cherchait à vendre les bijoux qu'il avait emportés.

On a retrouvé samedi dernier, dans une des vieilles galeries éboulées du puits Sainte-Marie, anciennement puits Ravet, à Montceau-les-Mines, les corps de six ouvriers qui s'y sont trouvés ensevelis, à la suite de l'explosion du feu grisou, qui eut lieu il y a treize ans, le 22 décembre 1855. Ces corps, complètement desséchés, dit le Progrès de Saône-et-Loire, étaient dans un état de conservation remarquable. La peau ressemblait à du parchemin, mais les traits du visage avaient subi assez peu d'altération pour que des veuves aient pu facilement reconnaître leur mari et des enfants leur père. On a retrouvé sur quelques-uns de ces individus leurs montres, leurs couteaux et différents objets. L'un d'eux tenait une bouteille que l'on n'a pu arracher de sa main crispée. Les restes de ces martyrs du travail ont été ensevelis en grande pompe.

Un train arrêté par des chenilles.

Dans la nuit du 31 mai dernier, le train de marchandises n° 407 (de la compagnie d'Orléans), allant de Paris à Vendôme, a été brusquement arrêté par des chenilles, à la hauteur du poteau 49, et est resté en détresse sur ce point pendant 4 heures 8 minutes. Il n'a fallu rien moins que l'arrivée de la machine de secours, demandée en toute hâte par le télégraphe, pour lui permettre de continuer sa route.

Ce n'est pas, paraît-il, la première fois que de grandes difficultés de marche se produisent au même endroit et pour la même cause. Les chenilles sortent d'un petit bois taillis, planté à proximité de la voie, et viennent s'attacher aux rails pour se réchauffer; à chaque passage de train les rails en sont littéralement couverts. Le 31 mai, la quantité de chenilles était si considérable qu'il fut impossible à la machine du train 407 d'avancer; les roues patinaient sur tous ces corps écrasés. Ainsi expliqué, le phénomène n'a plus rien d'extraordinaire, mais il ne manque pas d'une certaine originalité.

COSMOGRAPHIE DES FUMEURS.

Chacun a sa manière particulière de fumer, d'après les différentes idées qu'il se fait de cet acte; ces nuances sont bien plus frappantes encore chez les diverses nations: pour moi, je recon-naîtrais chaque peuple au langage de sa fumée. L'Allemand fume lourdement; la fumée, qu'il pousse avec lenteur, est riche, abondante, épaisse, compacte, mais monotone; il lui faut à lui un tabac grossièrement haché; et c'est le Porto-Rico, noir, humide et gras, qui convient le mieux à ces lourds et massifs Germains.

Le Français fume légèrement, c'est tout au plus s'il introduit dans sa bouche le bout de sa

pipe ou de son cigare; il produit une fumée fine, mince, déliée, éparpillée, mousseuse et dispersée dans les quatre coins du monde.

L'Anglais fume sèchement, avec préoccupation et orgueil; il fume pour absorber: boire l'ale et le porter, voilà le but; fumer n'est que le moyen. Il comprend si peu la poésie de la pipe qu'il brise l'instrument dont il s'est servi une fois.

Les Anglais ne connaissent de la pipe que ce qu'elle a de mauvais; car, la terre conservant encore un certain degré d'humidité, il faut toute la vanité, toute la morgue britannique pour la fumer.

Chez les Russes, l'art de fumer est à l'état d'en-fance. Ce peuple, carrément barbare, en est encore à dévorer sa fumée comme l'Anglais son rosbief.

Le grave Espagnol se drape fièrement dans son manteau troué, rabat sur ses yeux son large som-brero, fronce le sourcil, et prend les attitudes les plus comiquement belliqueuses pour fumer une misérable cigarette si mince, et si peu chargée, qu'un Allemand en ferait justice d'une seule aspiration.

Faire tant d'embarras pour si peu de fumée! La fumée que produit le Turc est égale, cadencée et d'un accord parfait avec les battements de ses artères. Il joint à la jouissance de la pipe les sensualités les plus délicieuses; et pourtant, pas un pli de sa figure ne trahit la moindre émotion. — La scène se passe dans sa barbe. F. WOLFF.

Révolution dans la typographie. — Il se prépare une révolution considérable dans la typographie. Un Américain, arrivé depuis peu de jours en France, va prendre un brevet pour un mode d'im-pression en caractères lumineux. Le phosphore est la base de cette découverte sur laquelle on nous promet de très-curieux détails.

Si l'application en devient usuelle, comme tout porte à le croire, ceux qui lisent beaucoup la nuit réaliseront une économie notable d'éclairage. Plus de lumière, et partant plus de menace d'incendie. Aussitôt la bougie soufflée et le livre ouvert, le texte se détachera lumineux sur les ténébres am-biantes.

Dire qu'avec ce procédé, les livres de MM. X..., Y..., Z... etc., auront le même éclat que ceux d'Alexandre Dumas fils!

LE MONITEUR

4 fr. par an. Fr. par an 4

DES TIRAGES FINANCIERS

Bureaux: à Paris, rue de Richelieu, 104. A LYON, RUE DE L'IMPERATRICE, 5. Directeur: J. PARADIS.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées. Escompte et encaissement de coupons.

Vente et achat d'OBLIGATIONS DES LITS MILITAIRES.

Renseignements sur toutes les valeurs. L. B. 12-9

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant tous les dimanches en 8 pages grand in-4°, donne chaque année plus de 1500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exacti-tude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont plusieurs double format, c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes, fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toutes sortes de vêtements, pour elles-mêmes, pour leurs filles et pour enfants de tout âge.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA MODE ILLUSTRÉE

Table with 4 columns: 1° Édition, 2° Édition, 3° Édition, 4° Édition. Each column lists the number of gravures and the price for Paris and Départem.

Encyclopédie de Famille. — Répertoire général des connaissances usuelles, publié par MM. FIRMIN DIDOT, rue Jacob, 56, à Paris. L'ou-vrage formera 12 vol. petit in-8 à 2 colonnes, à 4 fr. le volume. Il paraît un volume par mois depuis le 20 avril 1868. Les deux premiers volumes sont en vente. Le paiement se fait par volume, expédié franco contre un mandat-poste de 4 francs. L'Encyclopédie de Famille renferme, sous la forme la plus facile à saisir, les notions nouvelles développées dans les grandes Encyclopédies; elle se recommande par un choix sévère dans les sujets, qui permet de la mettre aux mains de la jeunesse. L. B. 2-2

AVIS AU COMMERCE DE ROANNE

SOUS PRESSE

GUIDE DES BUVEURS A SAINT-ALBAN

ET AUX ENVIRONS

Un joli livre grand in-8°, papier glacé, de plus de 150 pages.

A la fin de l'ouvrage, quelques pages de papier de couleur seront réservées aux personnes qui voudront y faire des annonces.

PRIX: La page, 10 fr.; la 1/2 page, 5 fr.; le 1/4 de page, 3 fr.

S'adresser à M. SAUZON, imprimeur, rue Impé-riale; ou à l'Administration des Eaux de Saint-Alban, hôtel Saint-Louis, à Roanne.

Musée des Familles

29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. Paris, 6 fr. par an; départe-ments, 7 fr. 50 (franco). Sommaire du numéro de mai 1868: Etudes histori-ques. La chapelle de Versailles, par J. Janin (2 grav.). — La science en famille. Un botaniste à travers champs, par E. Muller (2 grav.). — Bulletin scientifique, par le docteur X. — Nouvelles et Voyages. Grandeur et déca-dence d'une oasis, par Ch. Wallat (7 grav.). — Chroni-que du mois, par Ch. Wallat (1 grav.). — Mercure de France. Théâtres. Concerts. Bibliographie.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est mainte-nant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAÏFFE, J.-E. HORN, Jules MAHLAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOUQUIER, Ed. PUTHOD, A. DRÉOT, E. de SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSER. L'Avenir national a des correspondants particu-liers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces corres-pondants des lettres et des télégrammes spéciaux. L'Avenir national publie chaque semaine une Revue des Théâtres, par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire, par M. Henry FOUQUIER, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique, par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

L'Avenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les va-leurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, indus-trielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et, dans les départements, chez tous les libraires et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 05 pour un mois.

Bureau des hypothèques de Roanne.

On demande, de suite, un jeune copiste.

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^e-DENTISTE

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succion-nels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la suction simple.

Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans exctraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient dra très régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRETHRINE LAHAUSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, chez M. CHAUVÉ, pharmacien; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien. L. B. 10-4

Recommander, en cette saison de RHUMES et de GRIPPE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRE-NIER, rue Richelieu, 26, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins de Paris.

IMITATION. — Les personnes qui font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la phar-macie, rue Le Peletier, 9, Paris.

PARFUM SANITAIRE.

Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jetera sur une pelle très-chauffée une cuille-rée à café de VINAIGRE AROMATIQUE de COSMACETI. — Dépôts chez les parfumeurs. L. B. 3-3

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Il résulte du bilan de la banque de France que l'encaisse s'est accrue de 11 millions 1/2. Les comptes courants particuliers ont une légère dimi-nution de trois millions. Le portefeuille a fléchi de six millions 1/2. La circulation des billets a rem-onté de pareille somme.

La rente française 3% s'est élevée, depuis notre dernier bulletin, jusqu'à 70,45; elle était vendredi à 70,35. Les fonds italiens ont atteint 52,60. Les chemins de fer font peu d'affaires, mais ils sont toujours en hausse.

Table with 3 columns: Type of bond, Price, and another column. Includes items like 3% Français, 4 1/2% id., Emprunt Italien 5%, Banque de France, Crédit Foncier, Comptoir d'Escompte, Crédit Mobilier, Crédit Espagnol.

Pour tous les articles non signés, SAUZON.

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Lists prices for various goods like Froment 1er qualité, Froment 2e id., Froment 3e id., Seigle 1er qualité, Seigle 2e id., Seigle 3e id., Orge, Avoine, Haricots, Farine 1er qualité, Farine 2e id., Farine 3e id., Foin les 100 kilo, Paille.

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne

DEMANDE

EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de M^e Huissier Co-quant, de Roanne, en date du 17 mai mil huit cent soixante-huit, M^{lle} Marguerite Pathé, épouse de Claude Thévenet, ci-devant chausfournier à Melay, actuel-lement voiturier par terre, avec lequel elle demeure à Lapacaudière, a formé à son mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises.

M^e MARCHAND, avoué à Roanne, a été constitué par la demanderesse et occu-pera pour elle dans l'instance.

Pour extrait conforme:

Signé, MARCHAND

Etude de M^e BOISSOUD, avoué à Cha-rolles (Saône-et-Loire), rue du Château, n° 9.

A VENDRE

SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

par autorité de justice et pour cause de liquidation

au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Charolles (Saône-et-Loire), le jeudi 25 juin 1868 sur les dix heures du matin et suivantes, pardevant

M. BENOIST, juge-commissaire.

LA

MANUFACTURE

de linges damassés et toiles de Marcigny-sur-Loire

Sise audit Marcigny, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire)

Cette manufacture consiste en:

1° Beaux bâtiments d'habitation et de bâtiments de blanchisserie et de fabrica-tion, comprenant: les ateliers néces-saires à la préparation des matières pre-mières, entrepôts, magasins, séchoirs pour fil, séchoir d'été pour tissus blan-chis, séchoirs d'hiver, desserte, aisan-ces et dépendances;

2° Un pré, contenant environ un hec-tare quarante ares, servant au blanchi-ment des linges et tissus et traversé par la rivière qui alimente la blanchisserie;

3° Un vaste terrain, nature de jardin et verger, clos de murs, attenant à la propriété;

4° Tout le matériel servant à l'exploit-ation soit de la fabrique, soit de la blanchisserie et comprenant vingt-deux métiers à la Jacquard pour le tissage, repiquages pour les cartons, dévidages, ourdisages, cannetages, épiluchages, dessins, cylindres, presses, apprêtages, plisages et tous les accessoires néces-saires au blanchiment, banques, rayon-nages, etc., etc.

Mise à prix réduite. 25,000 fr.

La manufacture de Marcigny-sur-Loire, dont l'existence commerciale remonte à plus de vingt années avant la liquidation, est pourvue d'une bonne clientèle et jouit d'une grande réputa-tion pour le fini de son travail et la beauté de ses tissus.

Située dans un pays riche et commer-çant, à proximité de chemins de fer, la manufacture à vendre peut offrir tout à la fois un établissement avantageux pour un industriel ou un bon placement pour un capitaliste qui, à coup sûr, trouverait à louer à un prix bien au-dessus de l'intérêt.

Il y a à peine quelques années, lors de la formation de la Société qui vient d'être dissoute, elle a été estimée, avec la clientèle, la somme de 300,000 francs.

Pour les renseignements, s'adresser: A Charolles, à M^e BOISSOUD, avoué poursuivant la vente; — à Marcigny, à M. Amand, gérant liquidateur; — et à Chalon-sur-Saône, à M. Alexis Meulien, ancien président du conseil de surveil-lance de la Société; — ou à M^e Baque-not, notaire.

Signé, Ch. BOISSOUD.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE

DE LA

Société Stéphane Geoffroy et Cie.

Par jugement du Tribunal de com-merce de Roanne, du 4 d'axe mois,

La Société Stéphane Geoffroy et Cie, de Roanne, a été déclarée en faillite à compter provisoirement du 7 mai der-nier.

Ladite Société a été placée sous la surveillance de M. le commissaire de police de la ville de Roanne.

M. Jules Bajard a été désigné pour juge-commissaire, et les sieurs Bos-tambrun, Demurger et Cornu, avoué, nommés syndics provisoires.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le 18 juin, à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de com-merce de Roanne, pour donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la nomi-nation du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le 5 juin 1868.

Le Greffier, POTIER.

FAILLITE MASSON FRÈRES.

MM. les créanciers de la faillite des sieurs Masson frères, ci-devant fabri-cants à Roanne, sont convoqués à se réunir le 17 de ce mois, à 10 heures précises du matin, au greffe du Tribu-nal de commerce de Roanne, pour en-tendre le compte des syndics, les pro-positions des faillis, consenties à un

concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs comptes sont invités à les envoyer de suite, s'ils veulent prendre part au vote.

Roanne, le 17 juin 1868. POTHIER, Greffier.

FAILLITE GIRoux.

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 4 de ce mois, l'ouverture de la faillite du sieur Pierre Giroux, ex-épiciier et marchand, demeurant à Saint-Cyr de Valorges, qui provisoirement avait été fixée au 12 mars 1868 par le jugement déclaratif, a été définitivement fixée au 2 septembre 1867.

Roanne, le 5 juin 1868. Le Greffier, POTHIER.

FAILLITE PATAY-CHAVANON

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne, du 4 de ce mois, l'ouverture de la faillite du sieur Patay-Chavanon, teinturier à Régnv, qui provisoirement avait été fixée au 14 mai dernier, par le jugement déclaratif, a été définitivement reportée au 3 juin 1867.

Roanne, le 5 juin 1868. POTHIER, Greffier.

Etude de M^r VUILLERMOZ, notaire à Perreux.

A AFFERMER

En 3 lots 3 MAGNIFIQUES DOMAINES

Situés sur la commune de Perreux

Le lundi 15 juin 1868, à 10 heures du matin, il sera procédé, dans les bâtiments de l'hospice de Perreux, à l'adjudication du bail à ferme en 3 lots de trois magnifiques domaines appartenant audit hospice et situés sur la commune de Perreux.

OUVERTURES DE CREDIT

de 10,000 à 30,000 francs.

Les négociants et industriels de la Province, désireux d'augmenter leurs affaires, peuvent s'adresser par correspondance au Directeur de l'Intermédiaire Provincial, comptoir de crédit, boulevard Magenta, 29, à Paris. L. B. 43

La Préservation personnelle.

Essai médical populaire sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excessifs, qui épuisent prématurément les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine, dans toutes les parties du monde.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les complications de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires.

En vente, sous enveloppe, chez Laroque, Libraire, quai Voltaire, 1, à Paris. Envoyer 1 fr. 60 c. en 8 timbres-poste de 20 cent.

YEUX

ANTI-OPHTHALMIQUE de la V^e Famille de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge. Initiales Y. F. Signatures. Dépôts: à Roanne, ch. Paul Guéant, ph.; à Saint-Etienne, ANNAULT, ph.; et CHAVAT, jeune et C^o, drog.; à Montbrison, l'hospice civil; au Fay, ALBAUD; à Brioude, PÉRIER, pharmacien.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine, ou quelques mois plus tôt si on le désire.

LE VASTE MAGASIN

ET SES DÉPENDANCES

occupé par l'imprimerie FERLAY Rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf Cet établissement, ayant entrée sur deux rues, joli logement sur la rue du Collège, si on le désire, peut convenir pour la fabrication ou la vente de la cotonne, ou pour toute autre industrie importante. S'y adresser.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite UNE TRÈS-JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au bourg de Villers. Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le paiement. Pour les renseignements, s'adresser à M^r AUROUX, notaire à Roanne.

ETABLISSEMENT THERMAL

SAINT-ALBAN

Ouverture le 15 Mai

Bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. — Douches. — Piscines. — Traitement par le gaz acide carbonique.

ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

Sous la direction du docteur GILBERT-DHERCOURT.

Eaux MINÉRALES

Eaux & LIMONADES GAZEUSES

Bouteilles neuves de toutes formes, Bonbonnes, Cruches, Bouchons, Cloches à bouteilles et melons.

ENTREPOT GÉNÉRAL, HOTEL SAINT-LOUIS

ROANNE

OFFICE

REPLACEMENTS MILITAIRES

Rue des Marronniers, 9, à Lyon.

MM. Rivoire et C^o peuvent procurer plus de MILLE remplaçants pour la classe de 1867. Le prix du remplacement est de 1,500 fr. en principal. La commission et les frais divers varient de 2 à 300 fr., suivant le département où le remplacement s'effectue.

Les conscrits de la classe de 1867 qui veulent se faire remplacer, doivent s'adresser, soit directement, soit par correspondance ou par l'intermédiaire de leur notaire, à MM. Rivoire et C^o ou à leurs agents.

Les jeunes gens de 20 à 30 ans (ou de moins de 35 ans, s'ils ont été soldats), qui veulent remplacer, doivent s'adresser directement aux agents cantonaux, dont les affiches leur feront connaître les noms. Ces remplaçants reçoivent les frais et les dépenses de voyages et touchent eux-mêmes en espèces (et non autrement) la somme de quinze cents fr.

S'adresser à M. CHARCOSSAY, secrétaire de la Mairie, à Roanne.

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur en sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ce maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée; aux enfants d'une complexion pâle ou délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — 2 fr. le flacon. — Dépôt à Roanne, à la pharmacie GERBAY. L. B. 7-3

PLUS DE CHEVEUX BLANCS. GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, courbures, plaques, dattes, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Repareur LUCARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, rue Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE. Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement de forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

POUDRE DE ROGE. Purgatif aussi sur qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Roge au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN. Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC. L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VABLET. Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: St-Etienne, FESSY; — Roanne, MERCIER; — Rive-de-Gier, RIGAUD; — Saint-Chamond, MOLLARD.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

AVIS IMPORTANT

Appareil orthopédique et tuteur pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale, chez RAFFIN, serrurier, rue Impériale, à Roanne.

ORFÈVRE CHRISTOFLE. MANUFACTURES: à Paris, rue de Bondy, 56; — à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade). ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES. AVIS SPÉCIAL POUR LA REARGENTURE.

Nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la reargenture des couverts et de la petite orfèvrerie. Notre représentant, à Roanne, est M. DEFFORGES.

BAISSE DE PRIX

Fabrique et magasin de Chaussures cousues et chevillées

DU CROT

Rue Impériale, 23, à Roanne

Le sieur DUCROT a l'honneur de prévenir qu'il vient de faire une réduction sur le prix de ses chaussures, lesquelles ne perdront rien pour cela de leur qualité et de la bonne confection qui les ont toujours distinguées et qui ont valu à sa Maison la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.

APERÇU DES NOUVEAUX PRIX

Table with 3 columns: Chaussures pour Hommes, Cousues, Chevillées. Rows include Bottines claquées vernis à élastique, Id. veau ciré, Id. chèvre grainée, Souliers vernis, Id. veau ciré ou chèvre grainée, Id. cheval, première qualité.

Grand choix de Chaussures pour Dames et Enfants, à des prix généralement réduits.

ETABLISSEMENT THERMAL

SAIL-LES-BAINS

Dit les Château-Morand (Loire)

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de St-Martin-d'Estreaux, entre Roanne et Lapalisse

Six sources thermales de composition différente.

1^{re} Catégorie. — Acide carbonique, Azote, Silice, Sels de potasse, Sels de lithine, Iode, Fer, Manganèse, Glairine.

2^e Catégorie. — Acide sulfhydrique, Iode, Fer, Silice.

Immense piscine à eau courante 32 m. c. — Hydrothérapie, Gymnastique, Cure de petit lait.

1^{re} Indication. — Maladies secrétantes de l'utérus, Dyspepsies, de la peau.

2^e Indication. — Goutte, Rhumatisme (Sels de lithine et de potasse).

3^e Indication. — Affections nerveuses.

GRANDS HOTELS, PARC TRÈS VASTE. — BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE.

S'adresser, pour tous renseignements, pendant la saison, à l'Établissement; avant et après la saison, à la Direction, rue Sainte-Élisabeth, à Roanne.

EN VENTE

A SAINT-ÉTIENNE A LYON

Dans les bureaux de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2

Et chez les principaux Libraires du département de la Loire

A l'imprimerie du Salut Public, rue Impériale, 33

Et aux bureaux de la Société Lyonnaise, rue Thomassin, 8.

ANNUAIRE

OU GUIDE INDICATEUR

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Politique, administratif, religieux, judiciaire, commercial et industriel.

Prix broché, 5 fr.

Cet ouvrage forme un très beau volume de 900 pages et contient, outre l'adresse de tous les commerçants et industriels du département, tous les renseignements utiles et désirables sur les administrations, sociétés et monuments historiques, avec une notice sur leur fondation et leur attribution.

Cet ouvrage est indispensable à tous les commerçants, industriels, propriétaires, hommes d'affaires et tous les fonctionnaires ou employés d'administration.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX

Ce sont les Pastilles de Schœdelin, au phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc.; elles remplacent avec le plus grand succès l'huile de foie de morue, si désagréable au goût, et conviennent aux personnes délicates. Chez Schœdelin, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris. Prix: la boîte, 4 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70.

Médaille d'argent à l'Exposition de 1867, médaille de bronze et mention honorable

ENCRE NOUVELLE

(Dépôt chez tous les papetiers) MATHIEU PLESSY, (54, boul. St-Germain, Paris)

Cette ENCRE est adoptée par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Elle est immédiatement noire, inaltérable et n'encrasse pas la plume. — Produits chimiques pour laboratoire et photographie.

ENCRE NOUVELLE DOUBLE VIOLET A COPIER

Un an, 6 fr. LA GAZETTE DU VILLAGE Six mois, 3 fr. 50

FONDÉE PAR VICTOR BORIE. — RÉDACTEUR EN CHEF: Eug. LIÉBERT

Ce Journal, qui est le véritable Magasin Pittoresque de l'Agriculture, s'adresse à tous les habitants des campagnes. Il publie chaque dimanche 16 colonnes de texte illustrées de charmantes gravures, Agriculture, horticulture, arboriculture, basse-cour, connaissances utiles, économie rurale et domestique, inventions nouvelles, voyages; toutes ces matières y sont traitées par des écrivains compétents et connus. Chaque numéro se termine: 1^o par des mercuriales très-complètes; 2^o par un roman scrupuleusement choisi. Erkmann-Chatriam, Eugène Muller, M^{rs} H. Meunier, tels sont quelques-uns des auteurs qui ont fourni à La Gazette du Village ses meilleures lectures du soir.

On s'abonne à Roanne, au bureau du journal l'Echo Roannais, rue Impériale, n° 70.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

De DICQUEBARRÉ AINÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LÉGRAND, parfumeur, 307, rue St-Honoré.

A Roanne, chez M. MONTVENOUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURES: à Paris, rue de Bondy, 56; — à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

ORFÈVRE DORÉE ET ARGENTÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES

AVIS SPÉCIAL POUR LA REARGENTURE.

Certains orfèvres à bon marché ne demandent que 20 fr. pour reargenter un service de 100 pièces d'argent. Mais ils s'emparent par un procédé chimique désagréable d'une quantité d'argent de 8 à 10 fr. dont ils ne tiennent pas compte aux consommateurs.

Christofle ajoute 10 fr. de sorte que le public paie 30 fr. pour recevoir seulement 10 fr. d'argent, tandis que nous faisons payer que 20 fr. et livrons 80 grammes d'argent. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas confiance, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants, dont nous donnons le nom et l'adresse, dans les journaux de chaque localité.

Christofle et C^o nous sommes en mesure d'effectuer dans un délai de huit jours la reargenture des couverts et de la petite orfèvrerie.

Notre représentant, à Roanne, est M. DEFFORGES.

Signature de l'imprimeur.

Roanne, — Imprimerie Sautou, un des gérants.

Vu pour légalisation, de la signature de l'imprimeur. — Le maire de la ville de Roanne,